

OBTENEZ VOTRE NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME EN QUELQUES CLICS

1 Munissez-vous de la référence cadastrale ou de l'adresse du bien. Si vous ne connaissez pas la référence cadastrale de votre parcelle, vous pouvez la retrouver sur www.cadastre.gouv.fr

2 Rendez-vous sur <https://urbanisme.ville-levallois.fr/nruweb> ou accédez à la plateforme depuis la rubrique "urbanisme" du site www.ville-levallois.fr

3 Renseignez la référence cadastrale du bien :

Recherche par référence cadastrale :

Une fois le formulaire validé, un menu déroulant peut apparaître (utilisez-le pour visualiser la liste des résultats)

Code Insee	Section	N° de parcelle
92044 - LEVALLOIS-PERRET		

ex : AC, AD

Rechercher

ou

Renseignez l'adresse du bien :

Recherche par Adresse

Code Insee	N° de voirie et rue
92044 - LEVALLOIS-PERRET	

ex : 10 rue Émile Zola

Rechercher

4 Cliquez sur "rechercher"

5 Votre note de renseignements d'urbanisme est prête ! Elle s'ouvre dans un nouvel onglet, prête à être téléchargée.



RENSEIGNEMENTS

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement
Ville de Levallois
66 bis rue du Président Wilson
92300 Levallois

Téléphone : 01 47 15 77 27

Contact

urbanisme_administratif@ville-levallois.fr

Pour consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :
ville-levallois.fr > environnement > urbanisme



NOUVEAU SERVICE NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME EN LIGNE



NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les notes de renseignements d'urbanisme de la Ville de Levallois sont entièrement dématérialisées.

Vous pouvez les retrouver sur : ville-levallois.fr > environnement > urbanisme

UN PREMIER PAS VERS LA NUMÉRISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La note de renseignements d'urbanisme en ligne s'inscrit dans une démarche générale de dématérialisation progressive des services, à destination des particuliers et professionnels, et notamment de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, par la mise en place d'un "Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme" (GNAU).

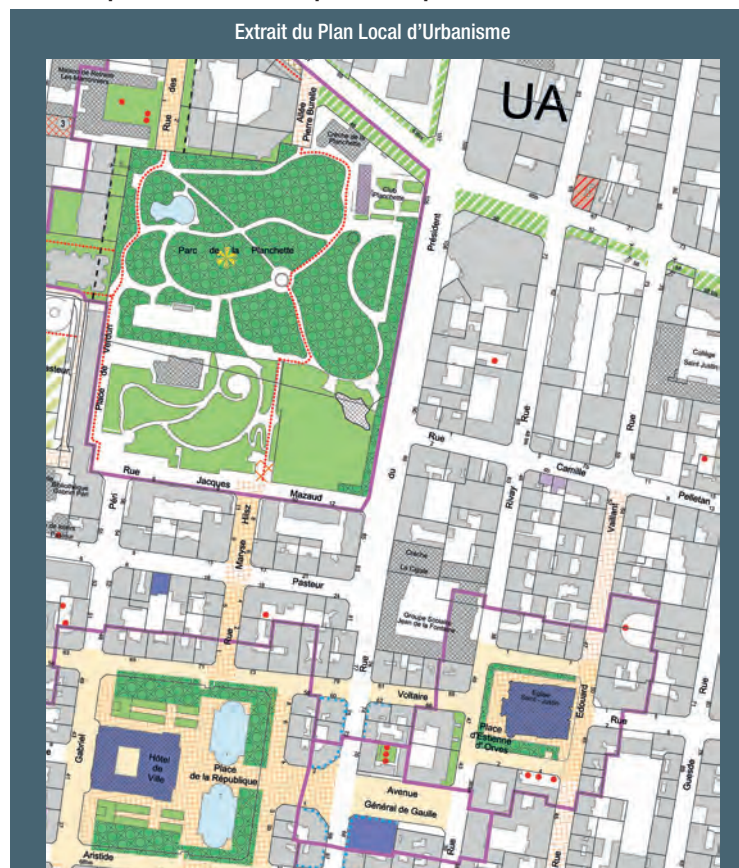
En vous proposant ce nouveau service, la Ville de Levallois anticipe dès aujourd'hui, l'obligation au 1^{er} janvier 2022, pour les communes de plus de 3 500 habitants, de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée, les demandes d'autorisations d'urbanisme (art. L423-3 du Code de l'Urbanisme).

QU'EST-CE QU'UNE NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME ?

Une note de renseignements d'urbanisme regroupe les informations existantes en matière d'urbanisme sur une parcelle :

- le droit de préemption urbain ;
- les dispositions d'urbanisme ;
- les servitudes d'utilité publique ;
- l'hygiène ;
- la salubrité,
- l'assainissement ;
- le ravalement ;
- les servitudes du PLU.

Elle peut être obtenue par toute personne intéressée.



INFORMATIONS IMPORTANTES

La note de renseignements d'urbanisme comprend les informations répondant sur la parcelle, à la fois au certificat d'urbanisme "CU a)", et à une demande de note de renseignements d'urbanisme simple.

Les notes de renseignements d'urbanisme générées automatiquement par le portail, font état des renseignements d'urbanisme connus au jour de leur délivrance, par la Ville.

Elles ne peuvent en aucun cas être considérées ni comme une autorisation administrative, ni comme un certificat d'urbanisme.

Exemple de Note de Renseignements d'Urbanisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE LEVALLOIS
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

RENSEIGNEMENT D'URBANISME
MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ÉTAT

TERRAIN		
PARCELLE [REDACTÉ]		
Superficie : 650 m ²		
Adresse du terrain [REDACTÉ]		Le terrain est-il bâti ? Oui / Non Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Non

RÉPONSE		
Révisé par LE MARE		
La présente note d'urbanisme constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni un certificat d'urbanisme.		

A - DROIT DE PRÉEMPTION ET BÉNÉFICIAIRE DU DROIT DE PRÉEMPTION		
Nature:	Type:	Bénéficiaire:
DPU:	Région:	Préfet
Dès le cas où le terrain est soumis au droit de préemption, avant toute mutation dudit terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente proposée. Cependant, le maire reste le seul et unique pour la rédaction des formulaires de Déclaration d'Intention d'Aliéner.		
La cession des fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux n'est pas soumise au droit de préemption sur l'emblème du territoire communal.		

B - NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES		
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/01/2012 et modifié les 24/06/2013, 13/04/2015 et 15/12/2016. approuvé le 30/01/2012 et modifié le 15/12/2016		
Zone(s) : UA		

C - NATURE DES OPÉRATIONS D'URBANISME APPLICABLES À LA ZONE		
Type	Nom	Observations

66 bis rue du Président Wilson - 92300 LEVALLOIS
TEL : 01 47 15 77 27 - FAX : 01 47 15 77 47
www.ville-levallois.fr
1/4